

# LE PAILLEFOIN

## Bulletin municipal



### SOMMAIRE

Edito du maire	2
Etat-civil	3
Informations municipales	4
Vie scolaire	7
Budget communal	8
Travaux	12
Vie communale	13
Vie associative	15
Déchetterie	16





## LE MOT DU MAIRE

Je vous propose le nouveau bulletin municipal « LE PAILLEFOIN » qui vous apportera différentes informations sur la vie communale, de nos actions et les derniers événements de notre village depuis le début de l'année.

Vous trouverez également dans ce numéro des éléments sur le budget 2018, nos prévisions de travaux qui seront programmées prochainement. Nous avons une nouvelle fois adopté les taux de la fiscalité, sans augmentation, au même niveau qu'en 2014. Malgré une baisse des dotations de l'Etat depuis plusieurs années, nos opérations d'investissement se poursuivent avec une programmation sur plusieurs années pour ne pas mettre en péril notre situation financière.

Malheureusement d'autres éléments viendront impacter notre collectivité, la suppression de la taxe d'habitation (compensation??) et notre participation financière au nouveau syndicat scolaire. (voir chapitre vie scolaire).

Nous devons également faire un choix, le plus judicieux possible, pour le transfert de notre Service Public d'Assainissement au 01 janvier 2020 dicté par la Loi NOTRe. Nous étudions actuellement le choix entre le transfert automatique vers la Communauté d'Agglomération du Pays Laonnois ou un transfert vers un syndicat existant NOREADE, qui gère un grand nombre de stations dans plusieurs départements. Nous devons prendre cette décision en tenant compte de la qualité du service et une prévision tarifaire acceptable pour tous les usagers.

Enfin je salue le dynamisme de nos associations qui apportent l'animation dans notre commune, et l'engagement des nombreux bénévoles qui les font vivre. Ainsi, les activités y sont multiples en complément des manifestations municipales.

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

J-L LIENARD

## Agenda

### JUILLET/AOUT

09/07 – début mise en place des plateaux de sécurité  
14/07 – Fête Nationale  
Cérémonie au Monument  
Animation et repas organisés par le Comité des Fêtes  
15/08 – Concours de boules organisé par le Foyer Rural

### SEPTEMBRE/OCTOBRE

03/09 - Rentrée Scolaire  
08 et 09/09 - Fête Communale  
Cérémonie au Monument  
Animation organisée par le Comité des Fêtes  
15/09 – Participation de la commune à l'opération Clean Day (chemins propres)  
Appel aux bénévoles  
En Octobre Travaux dans la rue des Choux et rue Derrière le Mont

### NOVEMBRE/DECEMBRE

11/11 – Cérémonie au Monument  
17/11 – Soirée Beaujolais organisée par le Foyer Rural  
09/12 - Loto solidaire organisé par le Foyer Rural  
16/12 - Fête de Noël de la Commune  
Remise des colis à nos aînés et des cartes FNAC à nos étudiants  
22/12 - Exposition/vente de compositions florales par Parfondru-Création  
23/12 – Passage du Père Noël dans les rues de la commune organisé par le Comité des Fêtes

# Etat-civil

## PACS

1er PACS de la COMMUNE  
Mme CONGRATEL Séverine et M. PIERRET Cédric  
Le 23 Décembre 2017.



Nous réitérons tous nos vœux de bonheur à ce jeune couple.



## Les Jeunes et le Recensement

Les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie

munis de leur livret de famille et d'une pièce d'identité afin de se faire recenser.

L'attestation de recensement est obligatoire pour se présenter à tout examen scolaire

ou pour s'inscrire aux cours de conduite.



**RAPPEL : pour les nouveaux arrivants qui n'ont pas encore été recensés dans la commune, merci de bien vouloir vous présenter en mairie avec votre livret de famille pour la mise à jour de nos fichiers (population, CCAS, Noël ...).**

# Informations municipales



Permanences  
de Mairie

## **NOUVEAUX HORAIRES PERMANENCES MAIRIE**

**Les Mardi et Vendredi de 17h00 à 18h30**

**Vous pouvez prendre RDV avec un élu**

**Le vendredi après 18h30**

## **PERMANENCE PENDANT LA PERIODE ESTIVALE**

**du 02 juillet au 31 août,**

**une seule permanence sera assurée**

**le MARDI de 17h00 à 18h30.**

Rappel le Site INTERNET de la Commune vous donne des infos régulièrement :

**[www.parfondru.cla.fr](http://www.parfondru.cla.fr)**

## **Réforme de la taxe d'habitation par le Gouvernement.**

Elle entrera en vigueur dès l'automne 2018. Elle bénéficiera à près de 80 % des foyers qui verront leur taxe d'habitation sur leur domicile principal supprimée sur 3 ans.

Vous pouvez dès à présent effectuer une simulation sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## **RAPPEL : point d'accueil numérique**

La commune met à votre disposition un point accueil numérique dans la bibliothèque pour vous permettre de faire des recherches sur INTERNET, consulter votre messagerie. Il est également à votre disposition pour tout dossier de renouvellement de carte d'identité, de passeport et depuis le 1er Novembre de votre nouvelle carte grise.

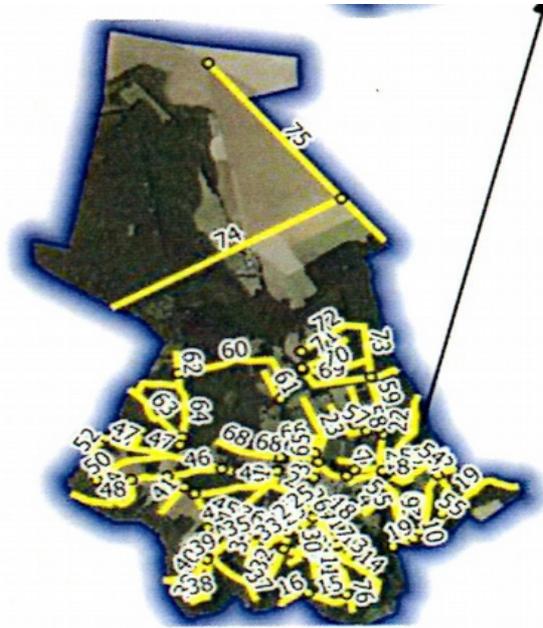
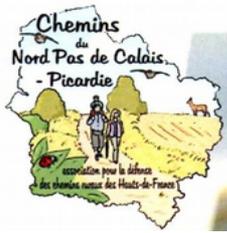
Ce point d'accueil numérique est à votre disposition pendant les heures de permanences de la mairie.



# Recensement des Chemins Communaux

Le recensement de nos chemins ruraux a été réalisé par l'Association des Chemins du Nord – Pas de Calais – Picardie. Ce recensement est une étape primordiale vers la connaissance et la protection de ces espaces. Les chemins ruraux, par définition, appartiennent à la commune, sont affectés à l'usage du public et font ainsi partie intégrante du patrimoine communal.

Merci à Mr BILLARD pour tout ce travail accompli.



---

## Campagne anti-Moustique tigre



### Les bons gestes pour éviter la prolifération :

Le moustique tigre est adapté à l'environnement humain et se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains, ainsi que dans des zones urbaines très denses. Les gîtes larvaires originels étant de petits gîtes formés par des plantes retenant de l'eau (souche de bambou, broméliacées ou trous d'arbres), celui-ci a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots...). Voici quelques conseils pour éviter la prolifération de cette espèce :

- Coupelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les
- Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.
- Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau.
- Bassin d'agrément : introduisez des poissons, qui mangeront les larves.

### Comment se protéger des piqûres :

La prévention passe également par la protection contre les piqûres de moustiques. Plusieurs méthodes sont possibles : port de vêtements longs et amples, aménagement de l'habitat (moustiquaires aux fenêtres...), utilisation de produits répulsifs. Le moustique tigre ayant une activité diurne, l'utilisation de répulsifs cutanés reste l'option la plus efficace.

Parmi les différents produits proposés sur le marché, tous ne sont pas d'une efficacité optimale. Les autorités sanitaires recommandent l'utilisation des produits dont l'efficacité est reconnue. Il existe toutefois des précautions d'emploi pour certains publics sensibles (nourrissons et femmes enceintes notamment).

Pour plus d'informations, vous pouvez demander conseil à votre pharmacien ou à votre médecin ou sur le site du ministère de la santé .

# Rappel de quelques règles à Respecter

## Brûlage des déchets de toute nature

tout brûlage de déchets **est interdit** sur le territoire de la commune. Les déchets de toutes nature doivent être déposés à la Déchetterie la plus proche (FESTIEUX).

Horaires Déchetterie de Festieux :

Mardi – Mercredi – Jeudi et Samedi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Dimanche de 09h00 à 12h00

## Bruit – Respectez votre voisinage

Pour protéger la tranquillité de chacun, **tous les travaux bruyants effectués par le particulier** et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (appareils à moteur thermique notamment) sont interdit en dehors de ces horaires :

**Du lundi au samedi : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**

**Dimanche et jour férié : 10h00 à 12h00**

**Arrêté préfectoral du 19 Avril 2016**

**Station de relevage** : Afin de garantir le bon fonctionnement de la station de relevage, les déchets non-dégradables (lingettes, produits d'hygiène féminine) ne doivent en aucun cas être jetés dans le circuit des eaux usées. **Ces déchets compliquent le nettoyage hebdomadaire du réseau par les employés communaux.**

**ANIMAUX ERRANTS** dans la commune qui salissent les trottoirs avec leurs déjections ou l'ouverture de sacs poubelles. Nous demandons aux propriétaires de prendre toutes les mesures pour éviter ces gênes pour le voisinage.



Merci de votre compréhension pour ces quelques règles de savoir vivre.

\*\*\*\*\*

### ➤ Inscription sur les listes électorales



Nous vous informons que vous pouvez venir vous inscrire sur la liste électorale de la commune en vous munissant **d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

***Le formulaire d'inscription est également téléchargeable sur internet : cerfa N°12669***

# VIE SCOLAIRE

Depuis la fermeture de notre école, nos enfants sont rattachés au groupement scolaire de BRUYERES qui comprenait 4 communes (CHERET – BRUYERES – PARFONDRU – VESLUD).

Nous avons appris la fermeture programmée des écoles de LAVAL et de VORGES puis celle de PRESLES pour un regroupement total sur BRUYERES.

Les communes de LAVAL – PRESLES – VORGES et LE NOUVION sont eux regroupées actuellement en un syndicat scolaire.

En décembre 2017, il a été proposé aux 4 communes du regroupement de BRUYERES d'adhérer au syndicat existant puisque les enfants des huit communes seront regroupés sur 2 sites BRUYERES et PRESLES puis sur un seul site.

**La projection de répartition des coûts financiers qui nous a été communiqué faisait apparaître une augmentation de notre contribution annuelle de plus de 70% soit 24190€ au lieu de 14250€.**

Lors de sa séance du **12 Décembre 2017**, le conseil municipal a refusé l'adhésion au syndicat, considérant l'augmentation trop élevée pour le budget de la commune.

Les communes de VESLUD et de CHERET ont pris la même décision au vu de leur participation financière trop élevée. Seule la commune de BRUYERES a voté l'adhésion au syndicat scolaire.

Cette décision n'interdit pas la scolarisation de nos enfants sur BRUYERES puisque la commune devra négocier une convention de prise en charge financière du coût de l'année scolaire.

**Lors du dernier conseil d'école du 15 juin 2018, le Président du Syndicat a annoncé à la surprise générale l'augmentation du ticket de cantine qui passerait à 8€ au lieu de 5,10€ et le coût de la garderie de 2€ matin et soir au lieu de 1,25€ pour les enfants de nos trois communes pour compenser notre non participation au fonctionnement de la cantine.**

La participation financière prévue pour la commune de PARFONDRU était de **3821€** pour la cantine/garderie. Hors si on fait le calcul de l'augmentation soit 2,90€/repas \* par le nombre d'enfants nous arrivons à une somme de 5805,80€ sans compter les recettes de la garderie.

L'effort qui est demandé aux parents est largement supérieur au besoin de financement. Les communes de CHERET – PARFONDRU et VESLUD avons sollicité une entrevue avec le Président du syndicat scolaire afin de négocier au mieux les tarifs de cantine/garderie.

## Transports scolaires :

**MAINTENANT POUR MES TRAJETS SCOLAIRES.**

*Le Pass scolaire est valable pour une année scolaire et doit obligatoirement être renouvelé avant chaque nouvelle rentrée.*

**POUR BÉNÉFICIER DE 2 VOYAGES GRATUITS PAR JOUR SCOLAIRE, JE DOIS :**

- Résider dans l'une des 38 communes de l'Agglomération du Pays de Laon (voir liste complète p4)
- Fréquenter un établissement scolaire de la maternelle à la terminale situé sur le territoire de l'Agglomération\*

**LA PROCÉDURE À SUIVRE**

À partir du **4 juin 2018**, faire une demande de prise en charge en ligne sur : [www.tul-laon.fr](http://www.tul-laon.fr) rubrique Pass scolaire avant le **30 juin 2018**. Passée cette date, la C.A.P.L. ne sera pas en mesure d'assurer la délivrance du Pass scolaire avant la rentrée 2018/2019.

**NB :** Je devrai télécharger une photo récente et de bonne qualité

Pour ma première demande en ligne sur le site [www.tul-laon.fr](http://www.tul-laon.fr), je dois m'inscrire en créant un compte. Après la validation de mon inscription, un message de confirmation me sera adressé sur l'adresse e-mail que j'aurai renseignée dans le formulaire numérique.

Le traitement de mon dossier sera géré par le service Transport Scolaire des TUL. Mon établissement scolaire y participera également. Je recevrai par e-mail les informations relatives à l'instruction. Avec mon identifiant et mon mot de passe, je pourrai consulter les étapes de validation de mon dossier.

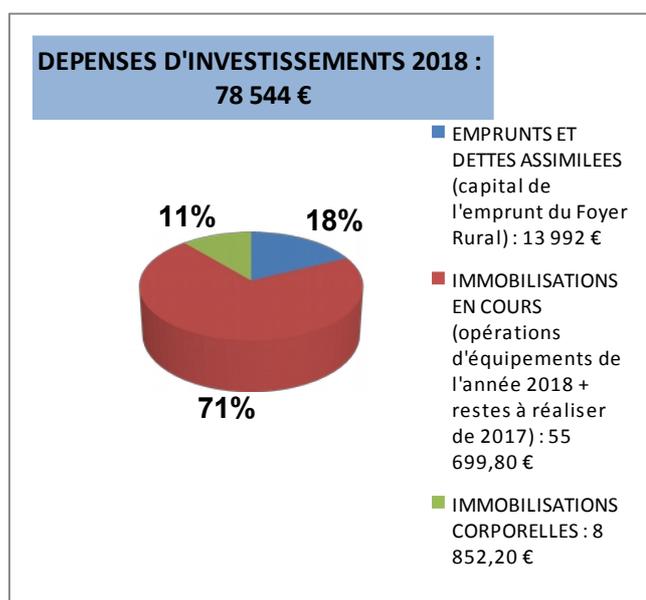
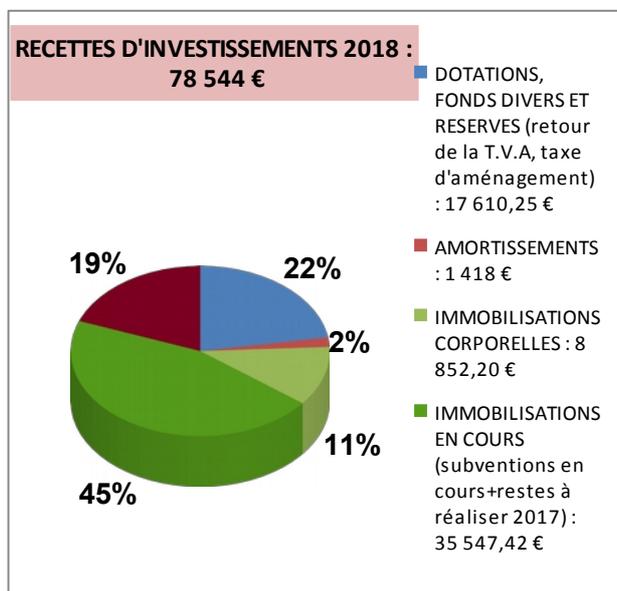
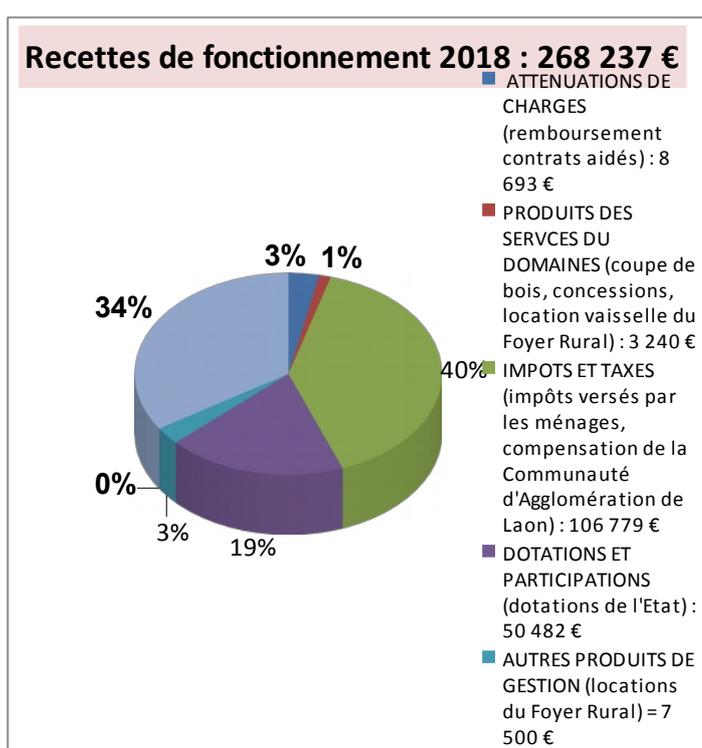
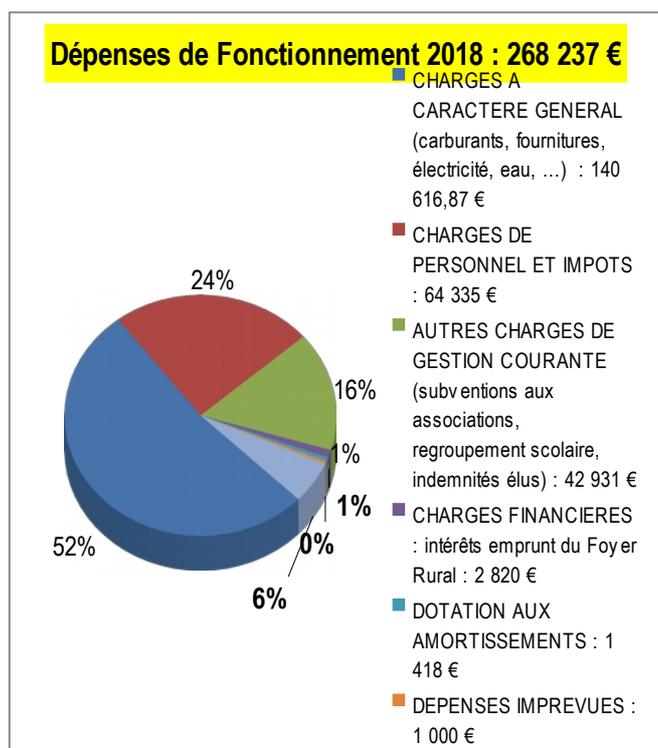
\*Règlement complet disponible sur le site des TUL [www.tul-laon.fr](http://www.tul-laon.fr)

# BUDGET COMMUNAL 2018

Le 13 avril 2018, le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2017 de la commune qui fait apparaître un excédent global de **91 541,52 €** détaillé comme suit :

<u>Section fonctionnement</u>	<u>Section investissement</u>
Résultat de clôture : + 107 928,49 €	Résultat de clôture : + 7 896,74 €
Restes à réaliser en dépenses : 2 938,72 €	Restes à réaliser en dépenses : 54 838,16 €
<b>Résultat net : 104 989,77 €</b>	Restes à réaliser en recettes : 33 493,17 €
	<b>Résultat net : - 13 448,25 €</b>

**Le budget primitif a été voté et décidé pour la 5ème année consécutive de ne pas augmenter les taxes fiscales de la commune.**



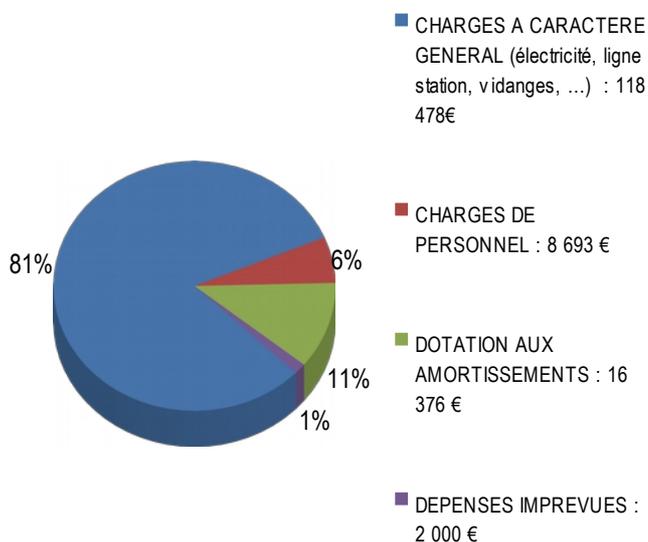
# BUDGET Assainissement 2018

Le compte administratif 2017 du budget Assainissement fait apparaître un excédent global de + 107 212,63 € au 31/12/2017 détaillé comme suit :

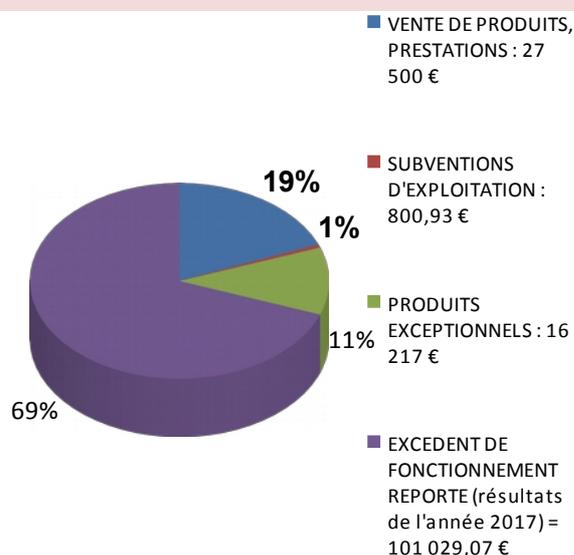
<u>Section fonctionnement</u>	<u>Section investissement</u>
<p><u>Section fonctionnement</u></p> <p>Résultat de clôture : + 101 029,07 €  <b>Résultat net : + 101 029,07 €</b></p>	<p><u>Section investissement</u></p> <p>Résultat de clôture : + 42 601,56 €                      Restes à réaliser en dépenses : 41 890,00 €                      Restes à réaliser en recettes : 5 472,00 €  <b>Résultat net : + 6 183,56 €</b></p>

## Le budget primitif a été voté comme suit :

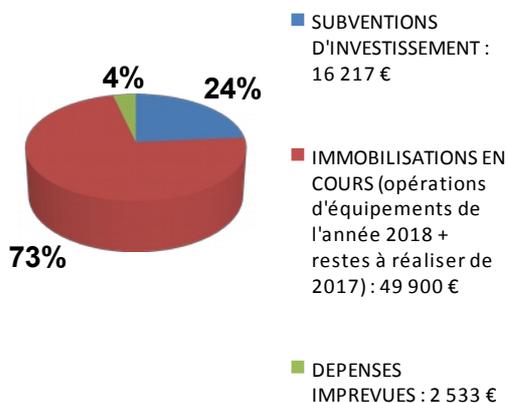
### Dépenses de Fonctionnement 2018 : 145 547 €



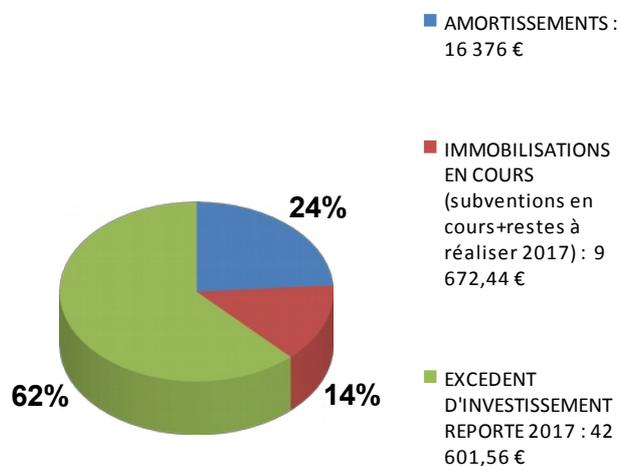
### Recettes de fonctionnement 2018 : 145 547 €



### DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2018 : 68 650 €



### RECETTES D'INVESTISSEMENTS 2018 : 68 650 €



# PREVISIONS TRAVAUX

## Plateaux de sécurité

pour sécuriser la traversée de la commune et réduire la vitesse des usagers



1er plateau – devant la mairie

2ème plateau à proximité de la rue Derrière le Mont

Les travaux doivent débuter le **09 juillet 2018** pour ne pas gêner le Bus Scolaire et en fonction du planning de la société retenue.

## Regravillonnage rue des Choux et Rue Derrière le Mont



et remise à plat du dos d'âne situé à l'intersection des deux rues. Nous avons légèrement modifié les travaux (aménagement de l'évacuation des eaux pluviales) ce qui a retardé la mise en œuvre. Les travaux débuteront probablement en Octobre.

## Fossés à refaçonner

Suite aux orages 2016, nous allons poursuivre les travaux de refaçonner des fossés Rue des Choux – Rue de la Simonne.



## Etude de terrain suite aux orages 2016

Une étude réalisée par la Direction Départementale des Territoires est en cours pour connaître les mécanismes d'érosion des sols, les impacts des orages sur les versants rue de Montchâlons et les actions à mener pour limiter les conséquences désastreuses de ces orages sur la commune de PARFONDRU.

Nous attendons toujours la synthèse de cette étude.



## Etude et Etat des lieux du réseau assainissement

Suite à la mise en demeure du préfet sur les non-conformités des rejets de la station d'épuration, nous avons entrepris avec l'appui de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de réaliser une étude de notre réseau et de la lagune pour connaître les dysfonctionnements et les travaux à réaliser pour une remise en conformité de notre réseau collectif d'assainissement. L'offre de la société SUEZ a été retenue, pour un coût total de 41040,00€ subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Cette étude nous sera transmise dans le dernier trimestre 2018.



## Accessibilité (dernière tranche)

Après la réalisation des deux premières tranches et la redistribution des locaux, les travaux de la troisième tranche vont débiter très prochainement et notamment la remise en conformité de l'ensemble des sanitaires. Nous avons à modifier l'alarme incendie qui doit être audible ou visible par toutes les personnes ayant un handicap dans les bâtiments de la mairie. Les dernières signalisations seront posées dans certains locaux.



## Chantier d'Insertion de la Communauté d'Agglomération du Pays Laonnois

Dans le mois d'octobre notre Eglise bénéficiera de nouveau d'un rejointoiement des pierres sur les deux façades (rue des choux et rue principale) qui n'ont pas été faites il y a deux ans. Ces travaux seront réalisés par le Chantier d'Insertion de la Communauté d'Agglomération du Pays Laonnois. La commune prend en charge la fourniture des matériaux.



## PODIUM de la Fête Communale

La Commune de VORGES avait mis aux enchères leur podium qui était mis à notre disposition pour la fête communale tous les ans. La commune de PARFONDRU s'est portée acquéreuse et a été retenue pour son acquisition. L'association Comité des Fêtes a participé à son achat. Dorénavant le podium nous appartient et il sera mis à disposition des associations qui en exprimeront le besoin.



# Vie Communale

## Remise de Prix par le CCAS aux étudiants diplômés



Lors de la remise des cadeaux de Noël aux aînés, le Centre Communal d'Action Social a remis une carte cadeau FNAC à chaque étudiant diplômé au cours de l'année 2017.

## Voeux du Maire



Le 07 janvier 2018, s'est déroulée la cérémonie des voeux au Foyer Rural.

Après l'intervention de M. LIÉNARD, de M. DELEROT, conseiller départemental et M. DELHAYE, maire de LAON et Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Laonnois qui nous ont fait l'honneur de leur présence, nous avons pris le verre de l'amitié accompagné de petits fours et partagé un moment convivial.



## Opération "Nature Propre"

Pour la deuxième année, l'opération "Nature Propre" de grande ampleur, déclinée dans une centaine de villes et villages des Hauts-de-France. Le week-end du 17 au 18 mars, la région organise les "Hauts-de-France propres", grâce à la mobilisation de milliers de bénévoles.

**PARFONDRU y a participé le 17 Mars 2018.**

Merci aux bénévoles qui ont participé à cette sortie nature propre .



Une nouvelle opération sera prévue le 15 Septembre 2018 dans le cadre du "clean-day"



# Vie Associative



## PARFONDRU- CREATION



L'heure des vacances a sonné  
Cette année 30 Personnes sont venues les vendredis après-midi  
sur une trentaine de séances.

Si vous avez envie de nous rejoindre la rentrée se fera le :  
**VENDREDI 07 Septembre 2018 à 14H15**  
dans la salle communale

Dés réalisations avec de la Mosaïque, en Marqueterie, Peinture sur Verre  
viendront agrémenter nos cours qui se déroulent toujours dans une bonne ambiance.  
Je profite de ce bulletin pour vous annoncer que notre exposition vente de composition florales  
aura lieu le **SAMEDI 22 Décembre 2018** dans la Salle du Conseil.

Et d'avance je vous remercie pour votre participation et indirectement votre implication  
pour tous les supports que vous nous apportez ainsi que les décorations.  
Cette implication nous permet de réaliser et vendre ces compositions à des prix relativement attractifs.

Au nom des Adhérentes de « **Parfondru Création** » un **Grand Merci**  
et nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Et surtout n'hésitez pas à venir nous voir à la rentrée, quelques chaises sont encore libres...

Francine LIENARD

**Présidente de « PARFONDRU CREATION »**



Comité des Fêtes, la bonne humeur des Paillefoins....

Avec la Fête des Voisins qui s'est déroulée

le Samedi 26 Mai 2018 avec la participation de Momo et

De l'Association Set et Match Productions qui ont animé cette

soirée pour le plus grand plaisir de tous.



Pendant ces mois estivaux, la commission **FLEURISSEMENT** passera,  
à vos arrosages en attendant le verdict..... à la Fête

L'ensemble des Membres du Comité des Fêtes espèrent que ces manifestations vous permettent  
de passer de bons moments conviviaux et chaleureux à **PARFONDRU**  
et vous souhaitent de bonnes vacances 2018.

Madame Liénard Francine, Présidente  
**et tous les membres du Comité des Fêtes**

### Organisation de la Fête communale 2018

Comme l'an passé un nouveau plan de circulation sera mis en place pour l'implantation des manèges et particulièrement celui des auto-tamponneuses. La Grande Rue sera coupée du 05/09/2018 au 09/09/2018 et la Rue des choux vers la Grande Rue sera coupée pendant le week-end.

Une déviation est mise en place pour dévier le CD 25 par la D 1044 sauf pour les riverains et qui seront déviés par la rue du Petit Marais.

**Le Bus scolaire prendra les enfants en charge et les ramènera au FOYER RURAL pendant la semaine du 03/09 au 07/09 inclus.**

Une interdiction de stationner sera posée sur le trottoir à l'angle de la rue de Montchâlons et le CD 25 jusqu'au N° 29 de la grande Rue. Le passage sera facilité pour les véhicules qui rentrent dans leur cour ou garage.



## Association Foyer Rural

Vente de roses pour la saint-Valentin.

Ramassage des œufs de Pâques par les enfants le samedi 31 Mars sur l'Espace Foyer Rural.

La brocante a eu lieu le 29 Avril avec une météo défavorable. Le Marché aux fleurs et légumes était proposé comme tous les ans. La friteuse a bien fonctionné avec des frites fraîches épluchés par les bénévoles. Merci de votre participation.

Cette année le Foyer Rural vous a proposé la Fête de la musique le 23 Juin 2018 sur l'Espace du Foyer Rural. Un concert en deux parties était organisé par la classe de Saxophone du Conservatoire et le Braz Band du Laonnois. Merci à Mme et Mr RUBIO, les organisateurs, pour avoir proposer cette manifestation en collaboration avec le FOYER RURAL.



les Membres du Bureau,  
et **Le Président D. EVRAD**

## Du Nouveau en déchetterie

**En 2018, les déchetteries du SIRTOM du Laonnois s'équipent d'un système d'accès par carte.**

Le SIRTOM du Laonnois s'est équipé d'un système numérique de contrôle d'accès et de gestion des flux. Cet outil permet d'améliorer le traitement des données ainsi que la gestion interne des bennes.

A partir du mois d'avril, les usagers sont invités à se rendre sur le site internet du SIRTOM du Laonnois : [www.sirtom-du-laonnois.com](http://www.sirtom-du-laonnois.com) afin de compléter le formulaire de demande de carte **ou** ils peuvent appeler l'accueil du SIRTOM du Laonnois au 03 23 26 80 00.

Pour les demandes réalisées en ligne, la carte sera disponible sous 15 jours à la déchetterie sélectionnée par l'utilisateur.

**A partir du 30 septembre 2018, la présentation de la carte sera nécessaire pour accéder aux déchetteries du SIRTOM.**